

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 236

AMENDEMENT

présenté par

M. Taché, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisà Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l’alinéa 229, insérer les quatre alinéas suivants :

« Conscient du rôle du réchauffement climatique dans la multiplication des catastrophes naturelles et de la nécessité de faire de Mayotte un territoire à l’avant-garde de la bifurcation écologique, l’État s’engage à :

« – reconstruire Mayotte en préservant l’environnement, en intégrant la gestion parcellaire des eaux de pluie aux nouvelles règles techniques auxquelles sont soumises les nouvelles constructions et travaux, mais aussi en garantissant que les mesures relatives aux constructions contribuent systématiquement à prévenir le ruissellement et ses effets sur les constructions

« – ne pas reconstruire contre l’environnement en établissant un plan de reforestation de l’archipel et de renaturation des mangroves, en mettant en œuvre un plan de sensibilisation aux risques naturels pour maintenir durablement une culture du risque et favoriser la résilience du territoire. En outre, l’État s’engage à initier une grande campagne de régénération de la cocoteraie et des arbres

fruitiers

« – sur le plan énergétique, l'État fixe un objectif de 100 % d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique en développant des solutions innovantes et en développant les filières de formations correspondantes. En ce sens, l'État prévoit un investissement pluriannuel de 300 millions d'euros en faveur de l'autonomie énergétique et du passage à 100 % d'énergies renouvelables dans les Outremer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI–NFP proposent de faire de Mayotte l'avant-garde de la bifurcation écologique.

Alors que le Gouvernement consacre près de quatre pages de son rapport annexé à l'immigration et à l'insécurité, seules quelques lignes sont dédiées à la bifurcation écologique, à la préservation de la biodiversité, à la gestion des déchets ou encore à la souveraineté alimentaire. Cette disproportion témoigne d'un désintérêt inquiétant pour les enjeux environnementaux pourtant cruciaux à Mayotte.

Avant le passage du cyclone, Mayotte se distinguait par la richesse de ses “jardins mahorais”, piliers d'une production alimentaire locale, certes modeste, mais essentielle. Occupant près de 80 % des surfaces agricoles de l'île, ces jardins agroforestiers mêlent sur de petites parcelles une grande diversité de cultures — bananes, légumes, noix de coco, manioc, songe, fruits tropicaux — principalement destinées à l'autoconsommation des familles. L'archipel abrite également une biodiversité remarquable. Son vaste lagon de 1 100 km², ceinturé par une double barrière de corail, accueille plus de 250 espèces de coraux et plus de 2 300 espèces marines, parmi lesquelles des tortues et des mammifères marins. La mangrove, qui s'étend sur 667 hectares, joue un rôle écologique crucial : elle filtre les eaux, limite l'érosion côtière et sert d'habitat à une faune variée, dont 43 espèces d'oiseaux recensées. Les forêts tropicales, qu'elles soient humides ou sèches, abritent quelques 200 espèces d'arbres et d'arbustes. À cela s'ajoutent les zones humides et les plages, qui participent elles aussi au maintien de l'équilibre écologique de l'île. Au-delà de sa valeur écologique intrinsèque, cette biodiversité soutient des secteurs économiques clés pour Mayotte, tels que la pêche artisanale et le tourisme durable.

Pourtant, bien avant Chido, la situation environnementale à Mayotte était déjà alarmante. La gestion des déchets, en particulier, est restée largement défailante. Les décharges sauvages prolifèrent, notamment dans les quartiers informels, en raison d'infrastructures extrêmement limitées : la première déchetterie de l'île n'a vu le jour qu'en 2023. Résultat : 67 % des déchets sont enfouis, contre seulement 15 % en Hexagone, et le tri sélectif est quasi inexistant.

Ces insuffisances ont des conséquences sanitaires directes. La contamination des sols et des eaux favorise l'apparition de maladies, comme la leptospirose, dont le taux à Mayotte est 70 fois supérieur à celui observé dans l'Hexagone. De plus, malgré un coût de gestion des déchets atteignant 163 € par habitant – bien au-dessus de la moyenne nationale (93 €) – Mayotte peine à recouvrer les taxes nécessaires pour améliorer leurs infrastructures.

Le cyclone Chido a aggravé cette fragilité. Selon Joël Huat, chercheur au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), « deux à trois années

seront nécessaires pour retrouver le niveau d'autosuffisance de Mayotte d'avant Chido ». Dans ce contexte, la reconstruction ne peut ignorer l'impératif écologique. Elle doit, au contraire, s'appuyer sur les dynamiques locales et la résilience des écosystèmes pour refonder un modèle durable.

Faire de Mayotte un territoire pilote de la bifurcation écologique, c'est investir massivement dans la restauration des milieux naturels, la gestion durable des déchets, la transition énergétique et l'agroécologie. C'est reconnaître que la reconstruction ne sera juste et durable que si elle place la biodiversité et la souveraineté alimentaire au cœur de l'action publique. Quelques lignes dans un rapport ne suffiront pas. Il faut une stratégie ambitieuse, structurée, dotée de moyens à la hauteur des enjeux.